

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL
26 MAI 2020**

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 18 Mai 2020

Présents à la séance : 26

Présents : Chantal CORDELIER - Fiorina MOREAU - Robert ARNOLDO - Catherine LANDRE - Bernard FREDON - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Michel VADROT - Stéphanie MICHELOT-LUQUET - Luis MENARGUES - Valérie JULIEN - Rémi FALCAND - Nathalie MOYSET - Christian MATHIAS - Carole BILLARD - Gilles COUVIDAT - Patricia DA CUNHA - Martine MACIASZEK - Sylvain LAMOTTE - Cécilia VALOR - Philippe MEREAU - Laurent ECHALIER - Géraldine PLANTARD - Sandro Filipe MARTINS - Inès DIAS - Johan DURQUE

Absents excusés : Fabrice PORCHERON (pouvoir à Bernard FREDON)

Secrétaire de séance : Philippe MEREAU

DELIBERATION N° 1

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Les modalités concernant l'élection du Maire sont définies à l'article L 2122-7 du Code général des Collectivités territoriales.

*« Le Maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »*

Le Maire est élu au scrutin secret, à la majorité absolue.

Candidats : **CORDELIER Chantal - ECHALIER Laurent**

votants : 27

suffrages exprimés : 27

Chantal CORDELIER a obtenu : 22 voix

Laurent ECHALIER a obtenu : 5 voix

Chantal CORDELIER est élue Maire à la majorité absolue.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an sus-dits et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

29 MAI 2020

LE MAIRE,

Chantal CORDELIER

MAIRE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 26 MAI 2020





